

LES CRITERES D'ELIGIBILITE DES PHONOGRAMMES AUX TOPS

➤ **FORMAT COURT**

- Sont considérés comme singles les phonogrammes contenant de 1 à 4 titres différents, quelque soit le nombre de remixes,
- à partir de 5 titres, ou au-delà de 25 minutes, il s'agit de formats longs,
- les multipacks singles sont considérés comme des formats longs,
- C.D. singles avec objets sont classés.

➤ **FORMAT LONG**

1. TOP ALBUMS NOUVEAUTES

➔ **Sont éligibles au top albums nouveautés**

- **Les albums dont la date de commercialisation est inférieure à 2 ans :**
 - cette date est celle du premier support commercialisé,
 - en cas de réédition avec ajout de titre(s), il s'agira d'une nouvelle commercialisation si le titre de l'album est modifié. Si le titre de l'album est inchangé, c'est la première date de commercialisation qui primera.
- **Les albums dont les titres nouveaux ou réenregistrés représentent au moins 50 % du total de l'album (en nombre de titres),**
Si la part des titres nouveaux ou réenregistrés est supérieure ou égale à 50% des titres de l'album, celui-ci est éligible au classement albums nouveautés (au classement compilations dans le cas inverse).
- **Les Bandes Originales de Films (BOF)** dont 3 titres au moins sont diffusés au cours du film, avec au moins 50 % de leur durée sur le disque
- **Les « Live » :** les live sont éligibles au classement albums et ce, quelle que soit la date et le lieu du concert.
- **Les "Best of"**
- **Les albums avec objets cadeaux**
- **Les produits « collectors » :** les produits collectors (rajout d'un livret ou amélioration du packaging), réalisés par ou pour une enseigne sont inclus dans le comptage des ventes de l'album considéré si plus de 70 % des titres contenus dans l'albums repackagés sont communs à l'album original.
- **Les tribute**

➔ Ne sont pas éligibles au top albums nouveautés

- **Les premiums** phonogrammes mis à disposition du public gratuitement à des fins publicitaires en association avec un produit ou un service.
- **Les imports (singles et albums)**
- **Les covers** : Il est précisé que tout phonogramme contenant des covers ayant été judiciairement déclarés illicites ne peut être classé.
- **Les produits exclusifs d'une enseigne ne sont pas classés.**
L'exclusivité est définie par la distribution par moins de 3 plateformes ou enseignes (éligibilité à partir de 3 distributeurs et plus).
Les produits repackagés pour une enseigne entrent dans ce décompte dès lors que plus de 70 % des titres, contenus dans l'album repackagé sont communs à l'album original.
- **Les albums vendus en prix « budget »** : pour être éligible, le prix de gros catalogue de l'album doit être supérieur à 3.50 €uros (plus 1.5 €uro par rondelle supplémentaire) et le prix numérique TTC doit être supérieur à 3.5 €uros.
- **Les coffrets contenant moins de 50 % de nouveaux titres (de moins de 2 ans)**
Les titres réenregistrés sont considérés comme des nouveautés.

2. TOP ALBUMS EN TELECHARGEMENT

➔ Ne sont pas éligibles au top albums en téléchargement

- **Les albums téléchargés à prix « budget »** : prix de détail TTC inférieur à 3.50 €uros.

3. TOP COMPILATIONS

Sont considérés comme compilations les formats longs qui contiennent :

- **plus de 50 % de titres non inédits** ou non réenregistrés (musique et voix),
- **plus de 50 % de titres remixés,**
- **Les albums de DJ** : les albums de DJ sont considérés comme des compilations sauf si les titres résultent d'une création DJ évidente.

Et ce, sans application du critère de date de commercialisation.

- **Compilation à Prix « Budget »** : Pour être éligible, le prix de gros catalogue de la compilation Physique doit être supérieur à 3.50 €uros (plus 1.5 €uro par rondelle supplémentaire).
- **Sont incluses les compilations Back Catalogue** : c'est-à-dire dont la date de commercialisation est supérieure à 2 ans. Cette date est celle du premier support commercialisé.

4. TOP BACK CATALOGUE

Sont éligibles au classement Back Catalogue tout format long dont la date de commercialisation est supérieure à 2 ans. Les ventes à prix budget sont exclues (prix de gros catalogue supérieur à 3.50 €uros (plus 1.5 €uro par rondelle supplémentaire).

5. TOP VIDEOMUSICALES

Sont éligibles au classement vidéo musicales, tout vidéogramme vendu, sans sélection de prix ni de date de sortie commerciale.

Ne sont pris en compte que les vidéogrammes à caractère musical (clips, live, spectacles musicaux, reportages d'artistes etc.).

Les humoristes ne sont pas éligibles.